

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020**  
**DELIBERATION N° 88**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE  
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHESS, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Absents représentés par pouvoir :**

*Le Maire*

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

**Absente :**

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

**Secrétaire :**

M. SUSPERREGUI.

---

*Entendu le rapport de M. Millet-Barbé,*

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE** – Rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) – Année 2019.

Les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doivent établir un rapport annuel retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement. Le présent rapport a ainsi pour objet de présenter au conseil municipal les principales actions menées au cours de l'année 2019 par la Ville de Bayonne dans ce domaine.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) représente la plus importante dotation de péréquation versée par l'État aux communes. Cette dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées. De plus, l'article 138 de la loi de finances a fixé pour 2019 une évolution de la DSU s'élevant à 180 millions d'euros.

De ce fait, la Ville a perçu un montant de 1 339 767 € en 2019 au titre de cette dotation, soit une hausse de 82 907 €. Cette attribution a permis à la Ville de poursuivre et de conforter les différentes actions mises en place en matière de développement social urbain, de politique de la ville, de renouvellement urbain, d'amélioration du cadre de vie social et physique, qui sont détaillées ci-après et retracées dans le tableau récapitulatif joint en annexe. Il peut être souligné que le total des dépenses engagées par la Ville pour l'ensemble de ces actions atteint près de 6 490 986 € en section de fonctionnement, et qu'elles ont bénéficié de financement à hauteur de 20 % par la DSUCS et 398 046 € pour les subventions spécifiques reçues par les partenaires financeurs.

1 – Les actions menées au titre de la politique de la ville ont représenté une dépense de 76 246 € en 2019.

L'animation du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération bayonnaise relève de la compétence de la Communauté d'agglomération et a été confiée au GIP-DSU. La Ville a cependant voulu maintenir un lien fort avec les opérateurs de terrain sur les quartiers sensibles relevant de la géographie prioritaire.

Ce lien s'est concrétisé par l'attribution de subventions d'un montant total de 52 888 €, dont les subventions pour des actions d'éducation artistique et culturelle au profit des écoles situées en réseau de réussite scolaire. Le poids du poste dédié à la politique de la ville représente quant à lui 23 358 €.

2 – Les engagements de la Ville en matière d'action sociale et solidarité se sont élevés à 1 507 861 € en 2019.

Les dépenses de la Ville liées à cet effort de solidarité sont réparties de manière suivante :

- l'aide à la mobilité des personnes disposant de faibles ressources : 181 259 € ;
- l'action sociale à destination des familles défavorisées : 745 650 € ;
- l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (dispositif « Beti Lan », géré par la Mission locale avenir jeunes) : 38 950 € ;
- les subventions aux associations et organismes : 44 317 € ;
- l'aide à la famille : 440 651 € ;
- les actions de solidarité liées au logement : 41 699 € ;
- la participation au plan hivernal : 15 335 €.

3 – Les actions réalisées dans le domaine de l'éducation ont totalisé 2 457 189 € en 2019.

En premier lieu, il convient de rappeler le montant très élevé restant à la charge de la ville au titre de la restauration scolaire (« coût social » de la restauration). Évalué à 2 246 003 € pour l'année 2019, il traduit la tarification mise en place, qui permet aux élèves bayonnais de bénéficier d'une restauration de qualité pour un prix très modéré, variant selon les ressources des familles.

D'autre part, la Ville propose des actions de soutien scolaire aux enfants du réseau de réussite scolaire, notamment au travers des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : CLAS St Esprit et CLAS Coup de pouce livre. Ces 2 actions ont représenté un total de charges de 102 824 €. La Ville a également mobilisé les acteurs du réseau de réussite éducative autour de son programme de réussite éducative, pour un montant de 108 362 €.

4 – L'action en faveur des personnes âgées a représenté 280 475 € en 2019.

L'affectation de la subvention municipale au CCAS a été maintenue sur les interventions sociales auprès des publics les plus en difficultés, dont les personnes âgées.

Par ailleurs, la Ville de Bayonne apporte son soutien financier aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées à hauteur de 10 000 €.

5 – Les dépenses en matière d'animation jeunesse et de quartier ont atteint 1 224 372 € en 2019.

En plus de l'enveloppe dédiée au dispositif « génération junior », d'un montant de 11 000 €, la Ville anime et soutient de façon conséquente le fonctionnement de nombreuses structures :

- les structures centres sociaux de quartier pour 816 643 € (maisons de la vie citoyenne : 509 255 € et espace socio culturel municipal : 307 388 €);
- l'animation jeunesse, le bureau information jeunesse et cyberbases pour 407 729 €.

6 – Les animations sportives et associatives ont représenté 944 842 € en 2019.

Outre les animations de proximité péri et extra scolaires mises en place à destination du public enfance-jeunesse pour un total de 517 572 €, la Ville soutient les centres de loisirs sans hébergement à hauteur de 427 270 €.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport sur l'utilisation, pour l'année 2019, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**DONT ACTE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne